

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 24 mai 2019 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 17 mai 2019.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HÖFFSCHIER Vincianne, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
Mme DHEURLE Joëlle qui a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis

Etait excusée :

Mme HANNIG Elisabeth

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 28/05/2019 et le 31/05/2019 et publiées par affichage le 29/05/2019 et le 3/06/2019.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (Le point 4. est complété suite à la commission des finances, les points 7. et 8. sont complétés suite à la commission d'appel d'offres et le point RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE est retiré).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019
2. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 2.1. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE A PARIS
 - 2.2. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE A BOUILLON (BELGIQUE)
 - 2.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG
 - 2.4. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD
 - 2.5. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG
 - 2.6. ASSOCIATION AGIRabcd – Délégation ALSACE
3. DÉPLACEMENT AU DORAT (HAUTE-VIENNE)
4. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
5. ACQUISITION DE PARCELLES : JENS KROITZSCH
6. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT LOCATION DES LOGEMENTS SIS 5 QUAI ANSELMANN
7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

SIGNALISATION

8. ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LA RÉHABILITATION, LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU SITE DE L'ANCIEN GYMNASÉ
9. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE
10. ASSURANCE RISQUE PREVOYANCE
11. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION
12. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2019
 - 12.1. PISCINE MUNICIPALE - RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
 - 12.2. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE
 - 12.3. SERVICE TECHNIQUE
 - 12.4. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTÉ
13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES ARTS
14. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
15. DIVERS

*****Séance publique*****

Intervention de M. Jean-Max TYBURN concernant les frais de déplacement des élus. Il s'en suit un échange.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par courriel à chaque conseiller le 13 mai 2019.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph).

2. DEMANDES DE SUBVENTION

2.1. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE A PARIS

42 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classes CM2 monolingue + CM1 bilingue + ULIS) vont participer à une classe de découverte du 22 au 24 mai 2019 à PARIS.

Coût du séjour : 163 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 630 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 630 € à l'association Sports et Loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

2.2. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE A BOUILLON (BELGIQUE)

37 élèves de l'école St Jean Ohleyer et 18 élèves de l'école de Weiler (au total 3 classes CE-CM) vont participer à une classe de découverte à BOUILLON (en Belgique) du 11 au 14 juin 2019.

Coût du séjour: 178 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer en tant que référent-gestionnaire sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1 100 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 100 € à l'association Sports et Loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

2.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Tennis de Table Nord Alsace - Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2018.

Montant total des locations jeunes :	1 ^{er} semestre 2018 :	273,00 €
	2 ^e semestre 2018 :	188,13 €
	TOTAL :	461,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 322,79 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence à l'association Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

2.4. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord sollicite le versement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour la saison 2018/2019 :

Montant total des locations jeunes pour la saison 2018/2019 : 404 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 282,80 €, représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

2.5. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de différentes compétitions (hors Départements Bas-Rhin/Haut-Rhin), le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a dépensé 3 601,28 € au cours de la saison 2018 pour les déplacements de ses athlètes.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention équivalent à 40% du coût des frais de déplacement, soit 1 440,51 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 440,51 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

2.6. ASSOCIATION AGIRabcd – Délégation ALSACE

La Ville de Wissembourg a contacté l'Association Générale des Intervenants Retraités (actions de bénévoles pour la coopération et le développement) – Délégation Alsace pour la mise en place d'actions en faveur des séniors de la commune.

Ces interventions portent sur les deux thèmes suivants :

- Santé et sécurité des séniors à la maison dans le cadre du programme de prévention des Accidents Domestiques de Séniors (1 séance le 26/04/2019)
- Actualisation des connaissances du code de la route et des règles de circulation (2 séances avec des dates d'intervention non définies à ce jour)

Cette dernière intervention a été demandée par le conseil des séniors.

Au titre d'une participation aux frais de déplacement des bénévoles ainsi qu'à leurs frais de fonctionnement, cette association sollicite le versement d'une subvention de 450 € pour la réalisation de ces différentes interventions.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 450 € à l'association AGIRabcd – Délégation Alsace dans les conditions exposées ci-dessus.

3. DÉPLACEMENT AU DORAT (HAUTE-VIENNE)

La commune du Dorat invite la Ville de Wissembourg pour un déplacement en Haute-Vienne, du jeudi 4 juillet au samedi 6 juillet 2019 à l'occasion des festivités locales. Elle propose d'accueillir une délégation de 15 personnes maximum.

Pour information, cette invitation s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux accompagnés ou non d'une personne.

Ce voyage sera l'occasion de poursuivre les échanges réguliers avec notre commune jumelée, et de préserver la mémoire de l'évacuation des Wissembourgeois vers le Dorat durant la seconde guerre mondiale.

Les modalités de ce déplacement sont les suivantes :

- Repas durant le trajet aller/retour à la charge des participants
- Déplacement en train des invités pris en charge par la Ville de Wissembourg
- Hébergement, entrée sur site et repas sur place pris en charge par la commune du Dorat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la prise en charge de la facture relative aux frais de transport pour ce déplacement.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

4. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

4.1. LA BANQUE POSTALE

Vu le résultat et la mise en concurrence de six établissements bancaires,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph)

- de retenir l'offre présentée par la Banque Postale pour un montant de 2 000 000 € et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 0,320 % l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 juillet 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 000 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,000 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service "Banque en Ligne" de La Banque Postale. Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4.2. CREDIT AGRICOLE

Vu le résultat et la mise en concurrence de six établissements bancaires,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph)

- de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole pour un montant de 3 000 000 € et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

montant maximum : 3 000 000 €

index de tirage : EURIBOR 3 mois moyenné

durée : 1 an, à savoir de fin juin 2019 à fin juin 2020

taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,38 %

périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

remboursement du capital : in fine

frais à payer : frais de dossier 1 000 €
+ commission d'engagement 0,10 %, soit 3 000 €

- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

5. ACQUISITION DE PARCELLES : JENS KROITZSCH

Vu l'engagement pour vendre signé par Monsieur Jens KROITZSCH, demeurant à WISSEMBOURG-WEILER, 98, Rue de la Vallée,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que les parcelles visées par la présente cession sont d'ores et déjà intégrées à la voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

Section 007 D n° 2116 avec une contenance de 0,10 ares

Section 007 D n° 2118 avec une contenance de 0,17 ares

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

6. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT LOCATION DES LOGEMENTS SIS 5 QUAI ANSELMANN

Considérant que par délibération en date du 8 février 2019, le Conseil Municipal a fixé le loyer de trois appartements situés 5 quai Anselmann ainsi que le principe de la mise en location de ces logements alors que cette compétence avait été déléguée au maire par délibération en date du 22 avril 2014,

Tirant les conséquences de ce qui précède, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver :

- le retrait du point 13.2 de la délibération du 8 février 2019.

7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE SIGNALISATION ANNÉES 2019-2023

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis publié au BOAMP le 26 avril 2019,
Vu les propositions remises en réponse à la consultation,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 22 mai 2019 conformément à la procédure en vigueur,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

A leur demande, les conseillers TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph n'ont pas participé au vote de ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et une abstention (KOEDEL Patrick) d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de panneaux de signalisation avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION (44800 NANTES) étant précisé que :

- le marché a une durée maximale de 4 années
- le montant maximum annuel pour les commandes est fixé à 50 000 euros TTC

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter les autorisations nécessaires à la pose des dispositifs et panneaux de signalisation.

8. ATTRIBUTION DE MARCHÉS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU SITE DE L'ANCIEN GYMNASE

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 30 avril 2019 en vue de l'attribution des lots 6B (échafaudage), 19 (aménagements extérieurs) et 20 (nettoyage) de l'opération de réhabilitation, restructuration et d'extension du site de l'ancien gymnase,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 22 mai 2019 conformément à la procédure en vigueur,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

Considérant qu'une procédure de négociation est en cours concernant le lot 19 « Aménagements extérieurs »,

A leur demande, les conseillers TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph n'ont pas participé au vote de ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et une abstention (KOEBEL Patrick) d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'attribution des marchés

Lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant en € HT	Montant estimé en € HT (estimation septembre 2018)
6B	Échafaudage	KAPP	19 159,00	15 480,00
20	Nettoyage	PRODUNET	6 740,00	6 462,00

9. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion 67 dans sa séance du 29 novembre 2018 d'augmenter le tarif d'intervention d'un archiviste itinérant à 320 €/jour ouvré à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Nature de l'intervention :

- Encadrement des travaux d'archivage
- Maintenance annuelle des travaux d'archivage...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter une convention pour une durée de 22 jours avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mission d'assistance concernant les archives de la Ville et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

La Ville remboursera au Centre de Gestion un prix de 320 € par jour ouvré d'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion.

10. ASSURANCE RISQUE PREVOYANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25 et 88-2,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la saisine du comité technique du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- de donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance
- de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion 67 à compter du 1^{er} janvier 2020
- de déterminer le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
Montant forfaitaire de participation par agent : 10 euros par mois
- d'autoriser M. le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS ou BEESAN) à titre privé. Un avis sera diffusé sur l'espace dédié du site Internet de la Ville, le cas échéant une publicité complémentaire pourra être mise en œuvre par voie de presse ou sur un autre site Internet.

Une convention sera à établir avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

12. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2019

12.1. PISCINE MUNICIPALE - RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin.

Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 7, Indice brut 452, Indice majoré 396 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une cotisation annuelle d'un montant de 100 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le recrutement des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous autres documents requis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

12.2. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de saisonniers chargé d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2019 :

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 348, indice majoré 326, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

12.3. SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint technique contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 348, indice majoré 326, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

12.4. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice 348, indice majoré 326, travaillant durant les mois de juillet et août.

Ces personnes seront chargées de l'accueil et la surveillance des lieux de culte.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES ARTS

Afin de préciser certaines notions concernant le déroulement des cours durant l'année scolaire, il est proposé d'apporter des modifications à deux articles du règlement intérieur de l'école des arts :

1.3 : il s'agit d'un complément d'information (en gras)

1.4 : l'article est remplacé (en gras)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver ces changements comme suit

CHAPITRE 1 – COURS ET CALENDRIER

1.1 Le calendrier scolaire est fixé au début de chaque année scolaire. Durant les vacances scolaires et les jours fériés, l'enseignement régulier n'a pas lieu.

1.2 Toutefois, les cours de rattrapage, et autres cours exceptionnels, ainsi que toutes les activités d'ensemble pourront être programmés durant les congés scolaires.

1.3 Les cours non dispensés par le seul fait de l'absence de l'élève ne seront pas rattrapés. Seuls le seront ceux annulés du fait du professeur, exceptés pour raison de maladie ou congés exceptionnels (maternité, paternité, etc). **Le rattrapage de cours, doit être organisé dans l'année scolaire, mais il n'est pas dans l'obligation du professeur de le faire dans le même trimestre du cours annulé.**

1.4 En cas d'absence d'un professeur supérieur à 3 séances dans l'année scolaire, et qui ne seront pas rattrapées, un nouveau calcul des frais d'écologie peut être envisagé. Ce calcul se fera en fin d'année scolaire au moment de la facturation du 3^e trimestre.

1.5 Les horaires des cours sont fixés en début d'année scolaire.

1.6 Le calendrier scolaire est fixé au début de chaque année scolaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

****Informations****

14. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION ET À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 90 000 € HT

Numéro	Budget	Opération	Lot	Objet	Montant total du marché en € HT	Nom	CP	Date signature
544MPA2019012	Ville	Prestations d'entretien des espaces verts	1	Secteurs Nord et Sud Ouest	59 300,00	Centre de Harthouse	67500	08/03/19
544MPA2019013	Ville	Prestations d'entretien des espaces verts	2	Secteurs Est et Altenstadt	24 650,00	Centre de Harthouse	67500	08/03/19
544MPA2019014	Ville	Réaménagement de la route des Vosges à Wissembourg		Marché de maîtrise d'oeuvre	17 450,00	SODEREF	67300	29/03/19
544MPA2019015	Ville	Achat de fourniture de matériels électriques (années 2019-2021)	1	Matériels spécifiques éclairage public	42 000,00	WILLY LEISSNER	67100	16/04/19
544MPA2019016	Ville	Achat de fourniture de matériels électriques (années 2019-2021)	2	Matériels spécifiques hors éclairage public	45 000,00	SIEHR	67027	17/04/19
544MPA2019017	Ville			Aménagement du chemin du Geisberg	41 622,20	MEYER	67160	05/04/19
544MPA2019018	Eau			Renouvellement de la conduite AEP - Geitershof	59 070,00	EUROVIA	67160	06/04/19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

544PN2019019	Ville	Festivités de Pentecôte		Défilé folklorique ou animations	500,00	Orchestre d'harmonie de Beinheim	67630	16/04/19
544PN2019020	Ville				1 000,00	Syndicat d'élevage du cheval de trait et de selle de Seebach	67160	16/04/19
544PN2019021	Ville				500,00	Musique municipale de Reichshoffen	67110	16/04/19
544PN2019022	Ville				800,00	GF de Hoenheim	67800	16/04/19
544PN2019023	Ville				400,00	Musique Harmonie Offwiller	67340	16/04/19
544PN2019024	Ville				300,00	Richstetter Saneftblueme	67116	16/04/19
544PN2019025	Ville				600,00	Harmonie de Wissembourg	67160	16/04/19
544PN2019026	Ville				650,00	GF Heloldo Wilaria	68320	16/04/19
544PN2019027	Ville				800,00	GF D'Sunneblueme vun Gambse	67760	16/04/19
544PN2019028	Ville				400,00	Musique municipale de Betschdorf	67690	16/04/19
544PN2019029	Ville				700,00	GF Argentorum	67115	16/04/19
544PN2019030	Ville				500,00	Musique Union Preuschdorf	67250	16/04/19
544PN2019031	Ville				400,00	Costumes et traditions de Schleithal	67160	16/04/19
544PN2019032	Ville				400,00	Orchestre folklorique de Saverne	67700	17/04/19
544PN2019033	Ville				1 375,00	Orchestre D'Sandhaase	67720	18/04/19
544PN2019034	Ville				100,00	Afrique Etoiles	67100	19/04/19
544PN2019035	Ville		400,00	Les Crott'ignoles	77270	20/04/19		
544PN2019036	Ville		650,00	Groupe folklorique de Seebach	67160	21/04/19		
544MPA2019037	Ville	Festivités et animations 2019 et 2020		Prestations de gardiennage	36 259,12	A IMPERIALE STAFF	67000	10/05/19
544MPA2019038	Ville	Travaux de façonnage	4	La Hardt et Weiler	8 320,00	SCHWITZGEBEL	67250	30/04/19
544MPA2019039	Ville		5	La Hardt	35 362,00	SCHWITZGEBEL	67250	30/04/19
544MPA2019040	Ville	Travaux de débardage	13	Wissembourg Schleithal	40 200,00	SCHWITZGEBEL	67250	30/04/19
544MPA2019041	Ville		14	Weiler	42 100,00	HEIL	67510	30/04/19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

DÉCISIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN JUSTICE ET EN DÉFENSE

Décision D201901 en date du 23 avril 2019 confiant au cabinet d'avocats LEONEM la défense des intérêts de la Ville dans le cadre du contentieux enregistré sous le numéro 1902530-4 au Tribunal administratif de Strasbourg.

INFORMATION RELATIVE AUX CONTENTIEUX

Dans le cadre de l'instance enregistrée sous le numéro 426567 par la section du contentieux du Conseil d'Etat, une ordonnance a été rendue le 26 avril 2019 prenant acte du désistement de M. BACH.

15. DIVERS

- Questions diverses du groupe Ambition 2020
- Prochaine séance du Conseil Municipal : 28 juin
- Prochaines manifestations :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :
<https://www.ville-wissembourg.eu/Agenda>

CRIS ET CHUCHOTEMENTS – samedi 25 mai à 20h30 à la Saline – concert airs baroques et chansons pop par l'ensemble Virevolte

LEZ'ARTS DES RUES – dimanche 26 mai de 9h à 19h - Autour de l'abbatiale

CONCERT D'ORGUE D'IMPROVISATION – dimanche 26 mai à 17h – église St Jean

MARCHÉ AUX PUCES – jeudi 30 mai - Altenstadt

SÉANCES DE CINÉMA – mercredi 5 juin à 16h (Royal Corgi) et à 20h (Just a gigolo)

TRANSIT – jeudi 6 juin 20h à la Nef – programmation ciné-regards

FESTIVITÉS DE PENTECÔTE – du vendredi 7 au lundi 10 juin – centre ville

PRÉSENTATION DES NOUVEAUTÉS À LA MÉDIATHÈQUE – vendredi 14 juin à 18h

INAUGURATION DU SANCTUAIRE DE NATURE – samedi 15 juin à 16h – forêt du Hasselbach (hôpital)

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN

SÉANCES DE CINÉMA – mercredi 19 juin à 16h (Monsieur Link) et à 20h (Bohemian Rhapsody)

FÊTE DE LA MUSIQUE – vendredi 21 juin à partir de 18h – place de la République / place du Marché aux Choux / parvis de la Nef

CONCERT : TRIBUTE TO QUEEN – samedi 22 juin à 20h30 - Grabenloch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2019

L'OUTRE FESTIVAL – du samedi 22 juin au dimanche 30 juin – Grabenloch

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h35.